

N'OUBLIEZ PAS LES ASSURANCES

Souvent livré à lui-même loin de l'aide familiale, l'étudiant n'est jamais à l'abri de devoir faire face à des problèmes inattendus pendant son séjour à l'étranger. Une maladie ou un accident qui entraînent des frais médicaux, la nécessité d'un retour anticipé à la maison suite à l'hospitalisation d'un proche, le besoin urgent de bagages de remplacement après une perte ou un vol, le remboursement de frais d'études en cas d'interruption à cause d'un problème personnel, les indemnités suite à des dommages causés à des tiers...

Votre enfant prévoit de séjourner plusieurs mois à l'étranger dans le cadre de ses études ? Mieux vaut qu'il parte bien couvert ! Les assurances voyages classiques ne suffiront pas : il existe des polices d'assistance spécifiquement étudiées... pour les études à l'étranger.

- **votre assurance familiale**, qui couvre la responsabilité civile, servira à dédommager tout préjudice causé à des tiers par votre enfant étudiant pendant son déplacement à l'étranger. Si vous en disposez déjà, prévenez votre assureur du départ de votre enfant ;
- **en cas d'échange Erasmus ou de séjour organisé dans le cadre d'études universitaires**, l'assurance collective accidents dont disposent la majorité des universités et hautes écoles en Belgique couvre l'étudiant

jusque sur le campus de l'université d'accueil. Vérifiez l'existence et l'étendue de la couverture en demandant une copie du contrat ;

- **si votre enfant loge en kot**, il peut être recommandé d'assurer le logement contre l'incendie et le vol. En règle générale, la garantie pour les étudiants en kot incluse dans votre assurance habitation s'applique uniquement à la Belgique ou à l'Europe. Pour toute autre destination, veillez



à contracter une assurance complémentaire ;

- **votre enfant conduit sa propre voiture ?** Sa carte verte est normalement valable dans la plupart des pays et certainement en Europe - à vérifier. S'il se procure un véhicule sur place pendant la durée de ses études, il lui incombe d'être en règle d'assurance auto ;
- **un passage à l'hôpital peut coûter très cher**, surtout dans

certains pays comme les Etats-Unis. Mieux vaut que l'étudiant soit protégé par une bonne couverture hospitalisation ;

- **enfin, une assistance voyages** pourra organiser son rapatriement et couvrir des frais d'annulation, voire d'inscription aux cours, en cas de maladie ou d'accident, en plus des frais médicaux. Attention : en cas de long séjour, il faudra souscrire une police adaptée.

PHB



RÉUSSIR, CRÉER, ENTREPRENDRE, SE PERFECTIONNER...

DES ATOUTS POUR VOTRE AVENIR DANS PLUS DE 100 MÉTIERS
Formations pour adultes (à partir de 18 ans)



**ACTION SOCIALE
ALIMENTATION
AUTOMOBILE**

**ÉCONOMIE / PRESTATAIRE
DE SERVICES
INFORMATIQUE**

**COMMERCE
CONSTRUCTION**

**MÉTIERS VERTS
SOINS ANIMALIERS
SOINS AUX PERSONNES
TOURISME**

CULTURE, ARTS & SPECTACLE

Centre IFAPME

LIÈGE-HUY-WAREMME ASBL

EN GÉNÉRAL, LES COURS SE DONNENT EN 8 HEURES PAR SEMAINE, SOIT EN JOURNÉE, SOIT EN SOIRÉE

**RENTÉE
À PARTIR DU
11 SEPTEMBRE
2017**

Plus d'infos : www.centrelhw.ifapme.be



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



LIÈGE

RUE DU CHÂTEAU MASSART 70
4000 LIÈGE
T. 04 229 84 00 - F. 04 229 84 49
liege@centreifapme.be

VILLERS-LE-BOUILLET

RUE DE WAREMME 101
4530 VILLERS-LE-BOUILLET
T. 085 27 13 40 - F. 085 27 13 49
villers@centreifapme.be